

**Conseil économique et social**Distr. générale
28 mars 2017Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-treizième session**

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Organe spécial pour les pays les moins avancés,
les pays en développement sans littoral et les pays
insulaires en développement du Pacifique: questions de
développement concernant les pays insulaires en
développement du Pacifique****Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre
des Modalités d'action accélérées des petits États
insulaires en développement (Orientations de Samoa) et
des objectifs de développement durable dans le Pacifique****Note du secrétariat*****Résumé*

Le présent document présente les priorités du Pacifique en matière de développement durable et met en évidence les domaines dans lesquels le secrétariat a accompli des progrès dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et des objectifs de développement durable. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les Orientations de Samoa et les résolutions 71/4 et 72/6 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le secrétariat a été chargé de collaborer avec les organisations sous-régionales et les autres organismes du Pacifique et d'agir par leur intermédiaire. Le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, ainsi que les politiques et cadres sous-régionaux qui y sont liés, définit le contexte politique et opérationnel des activités du secrétariat dans le Pacifique.

En 2015, les dirigeants du Pacifique ont décidé qu'il convenait d'adopter une approche intégrée de la mise en œuvre de ces trois accords fondamentaux afin de promouvoir la durabilité et de favoriser l'adhésion du Pacifique à leur égard. Cette sous-région est non seulement confrontée à des difficultés d'ordre structurel qui lui sont propres sur le plan du développement économique, mais aussi à un contexte environnemental, culturel et social particulier. La mise en œuvre de ces accords d'une manière intégrée permettra de s'assurer que les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable s'adaptent à ce contexte autant que possible aux niveaux sous-régional et national.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent document et donner son avis au secrétariat sur les recommandations qu'il contient et sur toute autre question relative à l'appui à apporter aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

* E/ESCAP/73/L.1.

** La soumission tardive du présent document tient à la nécessité de tenir compte des derniers événements dans le Pacifique et des informations concernant les consultations en cours sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

I. Introduction

1. Le présent document met en évidence les domaines dans lesquels le secrétariat a accompli des progrès dans le Pacifique dans la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les mandats confiés à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) concernant la mise en œuvre de ces deux accords fondamentaux sont définis dans les deux résolutions ci-après:

a) La résolution 71/4 sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, dans laquelle le secrétariat a été prié de collaborer avec les organes et organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations non gouvernementales compétents pour aider les membres et membres associés insulaires du Pacifique, sur demande, à renforcer leurs capacités et institutions nationales; pour accroître la participation et la représentation du Pacifique dans les processus régionaux et mondiaux; et pour assurer la mise en œuvre d'une stratégie évolutive favorisant le développement durable des petits États insulaires en développement en renforçant le rôle de la Commission dans le suivi des Orientations de Samoa et de l'évolution du programme de développement pour l'après-2015;

b) La résolution 72/6 sur l'engagement à mettre en œuvre avec efficacité le Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle le secrétariat a été prié de renforcer et de favoriser la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies pour le développement en Asie et dans le Pacifique et d'autres parties prenantes, pour aider les États membres à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement du Pacifique.

2. Le présent rapport donne un aperçu du contexte sous-régional et des priorités du Pacifique en matière de développement durable. Il met également en évidence les domaines dans lesquels le secrétariat a accompli des progrès dans sa mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme 2030 et des résolutions 71/4 et 72/6 de la Commission.

II. Contexte et priorités du Pacifique

3. L'océan Pacifique, qui couvre un tiers de la surface de la Terre, recèle une incroyable diversité et revêt une importance considérable, pas nécessairement appréciées à leur juste valeur, pour le reste du monde. Cette région, où se situent les pays insulaires du Pacifique également appelés petits États insulaires en développement du Pacifique, est depuis longtemps reconnue par la communauté internationale comme un cas particulier sur le plan du développement durable. Il ne s'agit pas d'une sous-région homogène, comme en témoignent les différences entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui a une superficie de 462 840 km² et une population de plus de sept millions d'habitants qui parlent plus de 700 langues différentes, les Fidji, dont la superficie est de 18 272 km² pour une population de 900 000 habitants, principalement indo-fidjienne, et, à l'autre extrémité, le petit État de Nioué, qui compte moins de 2 000 habitants pour 259 km² et Nauru, avec ses 21 km² et 10 000 habitants.

4. Ces pays affichent également des taux de croissance différents. La moyenne de ces taux était faible (1,8 %) entre 2000 et 2014¹ et inégalement répartie, comme on peut le constater en comparant les taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de Nauru (26,4 %), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (5,1 %) et des Fidji (4,6 %) d'une part et ceux des Îles Marshall (0,8 %), des États fédérés de Micronésie (0,6 %), des Palaos (-0,3 %) et des Tonga (-0,8 %), d'autre part. Le taux d'urbanisation est également plus élevé dans les petits pays tels que les Palaos (87,1 %), les Îles Cook (74,5 %) et les Îles Marshall (72,7 %) que dans les pays insulaires du Pacifique plus grands comme les Îles Salomon (22,4 %), le Samoa (19,1 %) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (13 %). Le taux d'alphabétisation est aussi plus faible dans les grands pays mélanésiens que dans les petits pays insulaires du Pacifique¹.

5. Du fait de leur taille et de leur situation géographique, les pays insulaires du Pacifique favorisent depuis longtemps la coopération et l'intégration régionales pour appuyer et compléter leurs efforts de développement nationaux. En 2005, après avoir essayé différents types de systèmes et de processus intrarégionaux pendant plusieurs décennies, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont établi le Plan du Pacifique pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales, qui vise à renforcer les liens entre les pays souverains de la région et à promouvoir les mesures qui permettraient d'accomplir des progrès à l'échelle régionale grâce au partage des ressources, à l'amélioration de la gouvernance et à l'harmonisation des politiques.

6. En 2013, le Plan du Pacifique a fait l'objet d'un examen approfondi², qui a abouti à son remplacement par le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique en juillet 2014. Ce Cadre avait pour objectif de renforcer l'impulsion politique en faveur de la mise en place d'une action et d'un processus régionaux aux fins du développement durable dans le Pacifique. En septembre 2015, lors du Forum des îles du Pacifique, les premières priorités du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique ont été approuvées et les dirigeants du Forum ont décidé qu'il convenait d'adopter une approche intégrée de la mise en œuvre des trois accords fondamentaux conclus à l'échelle régionale et mondiale, à savoir le Programme 2030, les Orientations de Samoa et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, afin de promouvoir la durabilité et de favoriser une appropriation collective du Pacifique. Ils sont convenus qu'il faudrait choisir des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le Pacifique, ainsi qu'assurer le suivi de la mise en œuvre de ces trois accords et en faire rapport. Les dirigeants du Pacifique ont également décidé d'accorder un rang de priorité élevé à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui n'avaient pas été atteints.

7. Les changements climatiques et la question connexe de la réduction des risques de catastrophe constituent la priorité absolue du Pacifique, car ils représentent une menace existentielle qui infligera des pertes et dommages irréversibles aux sociétés du Pacifique, à leurs moyens de subsistance et à leur milieu naturel. Les pays insulaires du Pacifique sont parmi les plus

¹ D'après les données tirées de la base de données statistiques en ligne de la CESAP, disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/stats/data/ (consultée le 6 février 2017).

² Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, *Pacific Plan Review 2013: Report to Pacific Leaders* (Suva, 2013).

exposés au risque de catastrophe naturelle³. Leur vulnérabilité est aussi mise en évidence par les pertes et dommages qu'ils ont subis, qui ont représenté en moyenne 2,3 % du PIB entre 1980 et 2014, soit bien davantage que dans la plupart des autres pays⁴. Récemment, le cyclone Pam, qui a frappé le Vanuatu en mars 2015, et le cyclone Winston, qui a touché les Fidji en février 2016, ont coûté à chacun de ces pays près de 500 millions de dollars. Cette somme représentait environ 61 % du PIB du Vanuatu, et 7,5 % de celui des Fidji⁵.

8. L'océan et les pêches constituent la deuxième priorité de la sous-région du Pacifique. La protection des écosystèmes marins est indispensable à la santé de la planète, ainsi qu'à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence et au développement économique de la région. Il est nécessaire de renforcer l'appui à la gestion durable des pêches, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique, où la consommation nationale moyenne de poisson est trois à quatre fois supérieure à la moyenne mondiale et représente 50 à 90 % des protéines animales consommées par de nombreuses populations. En outre, les pêches assurent plus de 50 % des exportations totales de la moitié des États de la région et, même dans les pays qui affichent un taux inférieur, leur part reste importante⁶. Les revenus tirés des pêcheries demeurent anormalement faibles et ne représentent qu'un petit pourcentage de la valeur des prises débarquées, en partie du fait de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les stocks de plusieurs espèces de poisson à grande valeur commerciale, en particulier le thon obèse pour la pêche hauturière et le concombre de mer pour la pêche côtière, sont actuellement soumis à de fortes pressions et menacés d'épuisement. L'acidification et le réchauffement des océans constituent également des menaces existentielles; le développement à faible émission de dioxyde de carbone est donc la principale priorité tant sur le plan des océans que des changements climatiques. Les débris marins et les risques écologiques liés à l'exploitation des fonds marins font également partie des questions cruciales devant être abordées.

9. La troisième priorité est liée aux vulnérabilités socioéconomiques et culturelles, dont la réduction pourrait considérablement bénéficier au développement durable de la sous-région. Si la plupart des pays ont réalisé la parité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire, le taux de représentation des femmes dans les parlements nationaux y reste le plus faible au monde, et les taux de violence sexiste sont extrêmement élevés. Une étude menée aux Fidji a montré que la réduction du taux de violence à l'égard des femmes, qui était excessivement élevé, relevait non seulement de l'impératif moral mais aussi de la nécessité économique⁷. Les dirigeants du

³ Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies et Alliance Development Works, *World Risk Report 2014* (Bonn, 2014).

⁴ Ezequiel Cabezon et al., *Enhancing macroeconomic resilience to natural disasters and climate change in the small States of the Pacific*, document de travail du Fonds monétaire international (FMI), numéro WP/15/125 (Washington, D.C., FMI, 2015). Disponible à l'adresse suivante: www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15125.pdf.

⁵ Selon les estimations de coûts établies par les gouvernements et d'après les données de la CESAP sur le PIB.

⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Pacific Perspectives 2014: Pacific Perspectives on Fisheries and Sustainable Development* (Suva, 2014).

⁷ Banque mondiale, *The Pacific Islands cannot afford the human and economic cost of violence against women*, 25 novembre 2012. Disponible à l'adresse suivante: www.worldbank.org/en/news/opinion/2012/11/25/the-human-and-economic-cost-the-pacific-cannot-afford.

Pacifique continuent également de reconnaître les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et les vulnérabilités auxquelles elles sont exposées et ils ont souligné la nécessité de favoriser à l'avenir, dans tous les programmes publics, un développement qui tienne compte de la question du handicap. À terme, ces obstacles font augmenter la pauvreté, privent les économies nationales d'un important vivier de créativité et de compétences, et appauvrissent les populations sur d'autres plans que le seul plan matériel. Il est reconnu que les maladies non transmissibles, troisième facteur de vulnérabilité sociale, représentent une crise humaine, sociale et économique et sont responsables de près de 75 % des décès chez les adultes dans la sous-région du Pacifique. Le coût excessivement élevé de cette épidémie pèse sur les économies du Pacifique et absorbe une part considérable des budgets nationaux de santé, allant même jusqu'à dépasser 50 % dans certains pays⁸. La sous-région du Pacifique se caractérise notamment par la manière dont elle recourt à la coopération régionale pour remédier à nombre de ses vulnérabilités sociales.

III. Moyens de mise en œuvre

10. Les moyens que peuvent employer les petits États insulaires en développement pour réaliser le développement durable, et qui nécessitent l'instauration de partenariats novateurs, sont notamment la finance, les échanges commerciaux, le renforcement des capacités, le transfert de technologie, les données et les statistiques, et l'appui institutionnel fourni à ces pays par l'intermédiaire du système des Nations Unies. S'il ne s'agit pas de nouvelles modalités, des améliorations qualitatives de la manière dont elles sont utilisées pour appuyer le développement durable pourraient favoriser une transformation profonde.

A. Les technologies de l'information et de la communication

11. Le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) est important pour les petits États insulaires en développement du Pacifique car ces technologies peuvent leur permettre de surmonter les immenses difficultés liées à leur éloignement et à leur isolement. Au début des années 2000, les gouvernements de plusieurs États insulaires du Pacifique⁹ ont ouvert leurs marchés des télécommunications, ce qui a entraîné un important essor de la connectivité en matière de TIC¹⁰. En 2015, dix pays insulaires du Pacifique avaient accès à des câbles sous-marins offrant des capacités à large bande et à haut débit, qui ont remplacé ou complété l'accès à l'Internet par satellite. Malgré certains progrès, les îles du Pacifique ont encore beaucoup à faire pour rattraper les autres régions du monde. En 2013, seuls 2,68 % des habitants du Pacifique avaient accès à une connexion Internet à large bande, contre 6 % dans les pays à revenu intermédiaire, 8 % aux Caraïbes et 27 % dans les pays à revenu élevé. Les chiffres sont également bas en ce qui concerne le nombre d'abonnés à Internet, et plus faibles encore pour ce qui est des utilisateurs de téléphones portables; la région du Pacifique se classait au dernier rang, derrière toutes les

⁸ Organisation mondiale de la Santé, Maladies non transmissibles, mars 2013. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/>.

⁹ Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu, puis d'autres pays insulaires du Pacifique.

¹⁰ Accroissement de la télédensité (ligne fixe/mobile) et du pourcentage d'habitants abonnés à Internet.

régions y compris l’Afrique subsaharienne, et derrière tous les pays à faible revenu. On estime que 40 % de la population, principalement dans les zones rurales, n’est toujours pas connectée. Dans la plupart des pays insulaires du Pacifique, étendre l’accès à l’Internet au-delà des centres urbains nécessite des investissements considérables. Il n’est donc pas surprenant que les technologies de l’information et de la communication fassent partie des principales priorités définies pour la région dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique.

B. Le financement des infrastructures

12. La plupart des pays insulaires du Pacifique sont lourdement tributaires de l’aide publique au développement, bien que le montant total de cette aide se soit stabilisé autour de 2 milliards de dollars par an et qu’elle soit en diminution en valeur réelle¹¹. Cette tendance fait écho au discours international ambiant sur le financement du développement, qui est actuellement plus favorable à la mobilisation des ressources nationales, à la taxation, aux échanges commerciaux, à l’investissement direct étranger et au recours à des fonds publics pour encourager le secteur privé à investir dans le développement. Il pourrait s’avérer difficile pour de nombreux pays de s’affranchir de l’aide publique au développement, surtout pour ceux qui disposent de sources de recettes publiques limitées et qui souffrent de problèmes structurels d’endettement¹². En outre, il est probable que l’accès à des financements suffisants et adaptés en faveur des infrastructures pose un problème durable et important, plus particulièrement en raison des vastes besoins d’infrastructures de la plupart des pays¹³ et des coûts considérables que demande leur entretien¹⁴. Le Mécanisme pour le renforcement des infrastructures dans la région du Pacifique, partenariat entre les principaux partenaires de développement et les banques multilatérales, fait partie des actions menées pour répondre aux besoins d’infrastructures au moyen de la coopération régionale. Ces dernières années, le Mécanisme a permis de mutualiser les aides des donateurs en faveur du développement des infrastructures dans ses pays membres. Il a mis l’accent sur cinq grands secteurs économiques infrastructurels: l’énergie, les télécommunications, le transport (routier, maritime et aérien), le développement urbain (dont la gestion des déchets solides) et l’approvisionnement en eau et l’assainissement.

¹¹ Données obtenues auprès du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et de l’Organisation de coopération et de développement économiques.

¹² D’après le Fonds monétaire international et le Forum des îles du Pacifique, quatre pays membres du Forum – à savoir Kiribati, les Îles Marshall, le Samoa et les Tuvalu – sont très vulnérables en raison de leurs niveaux d’endettement. Voir le document du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique intitulé *2015 Pacific Regional MDGs Tracking Report* (Suva, 2015).

¹³ La CESAP a élaboré un indicateur composite qui plaçait la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Vanuatu, le Samoa, les Tonga et les Fidji dans la moitié inférieure de l’indice de développement des infrastructures (moins de 0,15) des pays de l’Asie-Pacifique en 2007.

¹⁴ L’entretien des infrastructures existantes de la région nécessite environ 6 % du PIB, soit approximativement 1,2 milliard de dollars par an, mais ce chiffre est bien supérieur au montant effectivement dépensé. Pacific Infrastructure Advisory Centre, *Infrastructure Maintenance in the Pacific: Challenging the Build-Neglect-Rebuild Paradigm* (Sydney (Australie), 2013).

13. Il faudra accorder une attention constante à la facilitation de l'accès et du recours aux autres types de ressources et de recettes. L'investissement direct étranger représente déjà une part relativement importante du PIB de certains pays insulaires du Pacifique (par exemple, au cours de la période 2006-2013, il représentait 10 % du PIB des Fidji, 14 % de celui des Îles Marshall et 15 % pour les Îles Salomon)¹⁵, ce qui est également le cas des envois de fonds, qui sont respectivement la deuxième et troisième source de revenus du Samoa et des Tonga. Il faudra également tenir compte d'autres éléments comme les coûts et risques liés aux catastrophes naturelles, y compris les cyclones, séismes et inondations, et aux catastrophes anthropiques, ainsi qu'aux violences faites aux femmes et aux maladies non transmissibles, qui pèsent déjà considérablement sur les fonds pour le développement.

C. L'énergie durable

14. Malgré l'importance fondamentale de la sécurité énergétique, on estime que 70 % des ménages des îles du Pacifique n'ont pas accès à des services électriques modernes. La lourde dépendance de la région à l'égard des combustibles importés est un autre handicap, en particulier parce que le secteur des transports consomme beaucoup d'énergie. Les petits États insulaires en développement du Pacifique appartiennent à la région du monde la plus tributaire des importations de combustibles à base de pétrole pour ses besoins énergétiques (95 %, contre une moyenne mondiale de 34 %)¹⁶, utilisés en particulier par le secteur des transports, mais également pour répondre aux besoins d'électricité des particuliers et des entreprises. Pour la plupart de ces pays, les importations de pétrole représentent les dépenses d'importation les plus importantes et, lorsque les cours du pétrole sont élevés, elles dépassent ou se rapprochent de la valeur totale des exportations. Afin de rendre l'énergie plus accessible et abordable pour ces pays et de réduire leur forte empreinte carbone, il est urgent d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.

15. Il sera en effet essentiel pour les perspectives de croissance économique et de connectivité de la sous-région d'assurer l'accès à des sources d'énergie fiables et durables. Les dirigeants du Pacifique ont donné la priorité à une énergie propre et abordable pour répondre aux besoins de leurs populations nationales et être à la hauteur de la responsabilité mondiale de lutter contre les changements climatiques. De nombreux pays ont défini des cibles ambitieuses en matière d'énergie renouvelable pour surmonter le handicap que représente leur lourde dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés¹⁷ et pour fournir de l'électricité aux 70 % des ménages qui n'ont pas accès à des services électriques modernes. Bien évidemment, la transition vers une énergie renouvelable ne va pas sans présenter certains défis et obstacles, notamment en raison des coûts initiaux élevés des technologies des énergies renouvelables, de la nécessité de s'assurer que les

¹⁵ D'après les données tirées de la base de données statistiques en ligne de la CESAP, disponible à l'adresse suivante: http://data.unescap.org/escap_stat/ (consultée le 6 février 2017).

¹⁶ Peter Johnston, *Pacific perspectives on the challenges to energy security and the sustainable use of energy*, document élaboré pour la CESAP dans le cadre du Forum Asie-Pacifique de l'énergie à Vladivostok (Fédération de Russie), mai 2013.

¹⁷ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *Five-year review of the Mauritius Strategy for the Further Implementation of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States: Pacific High-level Dialogue*, 8-9 février 2010. Disponible à l'adresse suivante: www.un.org/esa/dsd/resources/res_pdfs/csd-18/csd18_2010_bp10.pdf.

technologies sont adaptées aux conditions des petites îles tropicales, sans oublier les problèmes liés aux capacités et les difficultés à attirer les financements et les investissements internationaux¹⁸.

D. Les questions liées au commerce et au transport dans la région

16. Si la part des pays insulaires du Pacifique dans les échanges commerciaux mondiaux passait de 0,05 à 0,5 %, la région pourrait bénéficier de recettes supplémentaires pouvant atteindre 50 milliards de dollars¹⁹. Malgré sa part minime dans le commerce international, le Pacifique reste très sensible à la conjoncture économique mondiale: on a ainsi constaté que l'instabilité économique de ces dernières années a eu des effets négatifs sur les flux de l'investissement direct étranger, l'aide extérieure, les recettes du tourisme et les exportations, ainsi que sur les envois de fonds des travailleurs. Il est indispensable de réduire les coûts des échanges, en particulier ceux qui pèsent sur l'offre, et les barrières non tarifaires, comme l'inefficacité des infrastructures et services de transport et de logistique, la lourdeur des procédures réglementaires et les exigences en matière de documents, afin d'accroître le commerce entre les pays insulaires du Pacifique et le reste du monde. Ces coûts ont baissé depuis 2006 mais restent nettement plus élevés qu'ailleurs. Une série de mesures destinées à accroître l'intégration régionale, notamment en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre, des réformes réglementaires (en particulier concernant la concurrence, le commerce équitable, et les législations et politiques d'accès et de tarification) et de l'harmonisation des procédures douanières et de quarantaine ont été adoptées par les membres du Forum des îles du Pacifique pour faciliter l'accès et la participation au marché, mais des progrès restent à faire. Les petits États insulaires en développement du Pacifique mènent des négociations commerciales depuis 15 ans en vue de promouvoir une intégration commerciale progressive à l'appui du développement durable et de la coopération régionale de manière à stimuler la croissance, l'investissement et l'emploi dans la région.

17. Les contraintes liées à l'offre restent un problème structurel qui empêche les petits États insulaires en développement du Pacifique d'améliorer réellement leur accès au marché. De nombreux facteurs y contribuent, notamment l'éparpillement et la petite taille des marchés, le coût élevé des facteurs de production, l'éloignement des grands marchés, le coût important des transports, le manque de diversification du secteur manufacturier et, surtout en ce qui concerne les exportations agricoles et touristiques, les effets des catastrophes naturelles fréquentes. Des mesures sont actuellement adoptées pour tenter de remédier à ces problèmes, notamment par l'amélioration de l'environnement commercial et le renforcement des capacités nécessaires au fonctionnement des chaînes d'approvisionnement, le but étant d'accroître les exportations de biens et de services.

¹⁸ Pacific Disaster Net, *Report on the summary of outcomes and proceedings from the Niue Pacific Climate Change Roundtable Meeting, 14 to 17 March 2011*, 27 avril 2011. Disponible à l'adresse suivante: www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/PCCR_NIU_2011_Report_summary.pdf.

¹⁹ Business Advantage PNG, *PACER-Plus could boost Pacific nations' income by more than US\$50 billion a year, says trade adviser*, 17 juin 2015. Disponible à l'adresse suivante: www.businessadvantagepng.com/pacer-plus-could-boost-pacific-nations-incomes-by-more-than-us50-billion-a-year-says-trade-adviser/.

18. La Déclaration d'Hiri sur le renforcement des liens pour améliorer la construction régionale dans le Pacifique, adoptée en 2015, a souligné l'importance des relations entre les peuples, d'une meilleure gouvernance institutionnelle et d'une connectivité physique accrue dans le Pacifique. Pour favoriser la connectivité, il est essentiel d'améliorer le transport maritime, qui reste le plus important moyen de transport et de commerce.

E. Le renforcement des capacités institutionnelles et statistiques

19. Les capacités des pays insulaires du Pacifique sont structurellement limitées, ce qui affaiblit leurs institutions. Le renforcement des capacités institutionnelles nécessite des méthodes et des investissements durables et à long terme. L'approche traditionnelle du renforcement des capacités qui consiste à fournir une assistance technique d'appoint n'offre qu'une solution à court terme à un problème de long terme. Il faut trouver un équilibre entre l'impératif immédiat d'obtenir des résultats et la nécessité de s'assurer que des systèmes institutionnels et des ressources humaines sont durablement en place pour mettre en œuvre les plans nationaux et honorer les engagements pris à l'échelle régionale et mondiale. L'intégration des objectifs de développement durable numéros 16 et 17, ainsi que les mécanismes d'appui définis dans les Orientations de Samoa, a mis en évidence la nécessité de déterminer les causes structurelles de l'insuffisance des capacités et d'élaborer des stratégies appropriées de renforcement des institutions nationales et régionales. Les domaines d'action prioritaires suivants sont notamment à examiner:

a) La coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire ainsi que l'apprentissage par les pairs (notamment avec d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique et par l'intermédiaire de plateformes régionales comme le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable) en tant que modalités fondamentales du renforcement des capacités;

b) Un recours accru aux systèmes nationaux par tous les partenaires de développement;

c) Des programmes et stages de formation, y compris dans des universités régionales, en matière de développement durable, de statistique, de technologies de l'information et de la communication, de commerce, de finance, de création de bases de données et d'utilisation des logiciels libres;

d) Faire le point sur les partenariats internationaux, régionaux et nationaux et les partenaires pour aligner les activités et les obligations en matière d'établissement de rapports sur les priorités régionales au titre du Programme 2030, des Orientations de Samoa et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique;

e) Tirer parti des initiatives déjà en place aux niveaux mondial et régional et reconnaître la nécessité de réexaminer, d'harmoniser et de renforcer les mécanismes existants selon les besoins. Parmi ces initiatives, on peut citer le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, les plans de suivi et d'évaluation de la région Asie-Pacifique, les évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière, le Pacte de Cairns pour le renforcement de la coordination du développement dans la région du Pacifique, l'Accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique, l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques et la Stratégie décennale pour la statistique dans la région du Pacifique.

20. Dans la sous-région, le manque de données fiables et actualisées concernant le Pacifique réduit depuis longtemps l'efficacité de la planification et de la mise en œuvre des programmes de développement, ainsi que de leur suivi et de leur évaluation. Étant donné les capacités limitées dont dispose le Pacifique, ainsi que l'ampleur et la complexité de la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles et 235 indicateurs, l'enjeu consiste à définir des indicateurs prioritaires qui permettront de s'assurer que le Programme 2030 est à la fois pertinent et réalisable dans le contexte du Pacifique. Néanmoins, s'il est important de reconnaître les limites structurelles des capacités statistiques de la sous-région, il ne faut pas pour autant qu'elles brident l'ambition d'adapter le Programme 2030 et les objectifs de développement durable au contexte sous-régional et de les mettre en œuvre pleinement. Il faudra plutôt que la région profite de l'impulsion donnée par l'appel mondial en faveur d'une révolution des données pour déterminer ce qu'elle veut mesurer (et pas seulement ce qu'elle peut mesurer) en vue du suivi des indicateurs prioritaires nationaux et régionaux. À bien des égards, le Pacifique a une longueur d'avance sur les autres sous-régions et régions puisqu'il élabore une feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable qui définit les indicateurs régionaux prioritaires et les moyens de mise en œuvre qui permettront de les réaliser. Cette feuille de route devrait être adoptée par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique en septembre 2017.

IV. Aider le Pacifique à mettre en œuvre les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable

21. Comme les années précédentes, les principales activités menées par le secrétariat à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable dans le Pacifique, principalement par l'intermédiaire du Bureau de la CESAP pour le Pacifique, portent essentiellement sur les domaines suivants: a) renforcer les capacités et les institutions nationales; b) accroître la participation et la représentation du Pacifique dans les processus régionaux et mondiaux; c) assurer la mise en œuvre d'une stratégie évolutive favorisant le développement durable des petits États insulaires en développement en renforçant le rôle de la Commission dans le suivi des Orientations de Samoa et de l'évolution du programme de développement pour l'après-2015.

A. Renforcer les capacités et les institutions nationales

22. Dans les Orientations de Samoa, les chefs d'État et de Gouvernement ont notamment engagé le système des Nations Unies et les autres partenaires de développement à continuer d'aider les petits États insulaires en développement à mettre en place des stratégies nationales de développement durable, et ont reconnu la nécessité d'établir des partenariats multipartites plus efficaces. Ceux-ci devront contribuer à renforcer et à mieux utiliser les systèmes nationaux de manière à donner les moyens aux organismes publics de recueillir et d'analyser des données ainsi que de filtrer et de diffuser des informations utiles, tant pour appuyer l'élaboration de politiques que pour faire rapport sur leur mise en œuvre. Les activités de la Commission en 2016 et 2017 ont mis et mettront l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, en tant que cadre sous-régional grâce auquel les pays membres pourront bénéficier d'un appui à la réalisation du Programme 2030. Les initiatives spécifiques menées par la CESAP à cet égard sont notamment:

a) Mener à terme le projet sur les changements climatiques et les migrations financé par l'Union européenne, destiné à aider Kiribati, les Tuvalu et Nauru à produire des informations pertinentes, à élaborer des politiques appropriées et à créer des possibilités de dialogue et d'accord sur des questions complexes liées à la planification locale, notamment à l'aménagement du territoire, aux politiques migratoires et d'emploi, et au droit international concernant les personnes déplacées. Une réunion régionale du Pacifique sur les données d'expérience et les résultats du projet a abouti à l'élaboration d'un plan d'action qui recevra l'appui de la CESAP et d'autres partenaires. Ce plan d'action prévoit la création d'un mécanisme sous-régional pour la prise en compte des besoins et des droits des communautés et populations qui migrent ou sont contraintes de migrer à cause des changements climatiques;

b) Mener des examens des politiques nationales et des analyses des textes législatifs, et élaborer des lois en vue de la mise en conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi qu'aider trois pays à achever le processus de ratification, et collaborer étroitement avec les partenaires du Pacifique pour établir la version définitive du nouveau Cadre du Pacifique pour les droits des personnes handicapées (2016-2025), adopté par les dirigeants du Forum en octobre 2016. En outre, la CESAP a contribué à l'établissement de rapports sur les droits de l'homme dans le Pacifique, notamment par l'Examen périodique universel et les travaux des organes conventionnels. La CESAP a également participé à la prise en compte des problèmes d'inégalités sociales et à la promotion de la protection sociale au moyen d'ateliers nationaux tenus aux Fidji et à Kiribati en 2016, ainsi qu'à l'accroissement de la visibilité du Pacifique dans les rapports et les publications de la Commission;

c) Établir un partenariat avec le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire international, qui a organisé un atelier de formation régional pour aider les membres à intégrer la question du développement durable dans leurs politiques budgétaires. À la suite du cyclone Winston qui a touché les Fidji en 2016, la CESAP a apporté une aide directe au Gouvernement fidjien sous la forme d'une assistance technique et de services consultatifs régionaux, ainsi que d'une évaluation des besoins après une catastrophe dans le Pacifique. La CESAP a également organisé une manifestation parallèle sur le cyclone Winston lors de la soixante-douzième session de la Commission pour mettre en commun les enseignements tirés et promouvoir les plans de redressement mis en place par les Fidji;

d) Établir et piloter des projets relatifs à la technologie du biogaz à Samoa, aux Îles Salomon et aux Tonga en 2016, trois à six projets supplémentaires étant prévus pour 2017;

e) Organiser des ateliers nationaux et sous-régionaux sur le financement de la lutte contre les changements climatiques et le rôle du secteur privé (atelier et étude de définition à l'échelle nationale aux Fidji, 2017); le financement des infrastructures pour le développement durable (atelier et étude à l'échelle nationale au Samoa, 2017); l'accès au financement de la lutte contre les changements climatiques (formation régionale aux Fidji, 2016); l'utilisation des informations sur le climat pour la réduction des risques de catastrophe, les systèmes d'alerte précoce (atelier régional aux Fidji, 2016) et l'agriculture résiliente (atelier régional aux Fidji, 2016); l'égalité et la protection sociale (ateliers régionaux aux Fidji et à Kiribati, 2016); et le transport maritime interinsulaire (Fidji, 2016).

B. Accroître la participation et la représentation du Pacifique

23. Comme il en a été chargé dans les Orientations de Samoa, le secrétariat s'efforce de relayer les préoccupations et de faire valoir les intérêts des États insulaires en développement du Pacifique dans les débats et les résultats des processus intergouvernementaux menés à l'échelle de l'Asie-Pacifique et du monde. Grâce au généreux soutien des donateurs et des États membres, la CESAP a pu maintenir son appui à la participation des États membres du Pacifique aux réunions intergouvernementales sous-régionales et régionales, notamment au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et aux sessions de la Commission en 2016 et 2017. Dans le Pacifique, la CESAP a élaboré des études et des documents, et a contribué à l'organisation des concertations et ateliers régionaux et nationaux suivants:

a) Les préparatifs du Pacifique en vue de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable numéro 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra à New York en juin 2017, plus particulièrement en apportant un appui à la réunion préparatoire régionale qui se tiendra aux Fidji en mars 2017 et au recueil d'informations sur les besoins de renforcement des capacités aux fins de la réalisation de l'objectif numéro 14;

b) Les consultations régionales du Pacifique, au deuxième trimestre de 2017, sur la feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, qui sera soumise aux dirigeants du Forum des îles du Pacifique pour approbation en septembre 2017. Ces consultations bénéficieront de l'appui du secrétariat pour la définition des priorités régionales du Pacifique; et les États membres, y compris des membres d'organisations féminines nationales, y participeront;

c) Le sommet des dirigeants de la Coalition des nations atolls de faible altitude relative aux changements climatiques, tenu aux Tuvalu en 2016;

d) La réunion sous-régionale du Pacifique organisée en novembre 2016 dans le cadre du projet sur les changements climatiques et les migrations dans le Pacifique, qui prévoyait la création d'un mécanisme régional pour la prise en compte des besoins et des droits des populations du Pacifique qui sont susceptibles de migrer ou d'être contraintes de migrer à cause des changements climatiques, notamment au moyen de consultations et de négociations menées par les Nations Unies en 2017 et 2018 sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

24. Les travaux analytiques et les publications sont d'importants moyens de faire entendre la voix des petits États insulaires en développement du Pacifique et d'accroître leur visibilité. *L'Étude 2017 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, publication phare de la Commission qui fait le point des problèmes touchant le Pacifique, paraîtra en avril 2017. En vue du quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et de la soixante-treizième session de la Commission, le secrétariat élabore actuellement deux documents, le premier portant sur la coopération et l'intégration économiques régionales et le second sur les objectifs de développement durable, qui présenteront des perspectives de la sous-région du Pacifique.

C. Suivi de la mise en œuvre et établissement de rapports

25. Dans les Orientations de Samoa, la CESAP a été chargée de contribuer à suivre et à examiner leur mise en œuvre dans le cadre de son processus de suivi et d'examen. Comme indiqué précédemment, les activités du secrétariat dans le Pacifique en 2016 et en 2017 ont mis et continueront de mettre l'accent sur l'appui à l'élaboration pour le Pacifique d'une feuille de route et d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui permettent d'intégrer la mise en œuvre de ces objectifs avec les Orientations de Samoa et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. Cela permettra d'intégrer efficacement les Orientations de Samoa et le programme sous-régional du Pacifique dans le cadre de suivi et d'examen des objectifs de développement durable établi par la Commission, qui comprend le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et le rapport intitulé *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook*. La participation des représentants du Pacifique aux futures sessions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devrait dépendre des résultats du processus sous-régional du Pacifique et de l'étroite coordination entre les feuilles de route et les rapports relatifs aux objectifs de développement durable pour la région Asie-Pacifique et pour le Pacifique, de manière à maximiser les synergies et les complémentarités tout en réduisant au minimum la charge que le suivi et l'établissement de nombreux rapports représentent pour les petites administrations du Pacifique, dont les capacités sont limitées.

26. Comme indiqué précédemment, la CESAP mène également un projet destiné à renforcer les capacités nationales de produire des indicateurs relatifs à l'environnement dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique. Elle a mis en œuvre ce projet ou prévoit de le faire aux Fidji, dans les États fédérés de Micronésie, aux Palaos, au Samoa et au Vanuatu, et un programme de formation régional dans ce domaine a été organisé pour les petits États insulaires en développement du Pacifique en septembre, aux Fidji²⁰. D'autres formations et ateliers régionaux ont été appuyés ou organisés par la CESAP, y compris un atelier sur les données et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (Nouvelle-Calédonie, février-mars 2017) et un atelier sur l'analyse de données et l'établissement de rapports dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (19-29 septembre 2016).

V. Conclusions: aligner la sous-région et la région

27. Les priorités du Pacifique en matière de développement durable ont été récemment définies dans le cadre de sa participation aux processus intergouvernementaux parallèles qui ont abouti au Programme 2030, aux 17 objectifs de développement durable et aux Orientations de Samoa. Ces priorités ont été renforcées dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. Les objectifs ainsi fixés, qui permettront de mesurer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa, sont notamment les suivants:

a) Un développement durable associant développement économique, social et culturel en vue d'améliorer les conditions de vie et le

²⁰ Pays participants: États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

bien-être des populations et d'exploiter l'environnement dans un souci de pérennité;

- b) Une croissance économique inclusive et équitable;
- c) Une gouvernance et des systèmes juridique, financier et administratif renforcés;
- d) Une sécurité qui garantisse à tous des conditions environnementales et politiques stables et sûres.

28. Il n'est pas surprenant que le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et les Orientations de Samoa soient intrinsèquement alignés sur l'action mondiale menée en faveur du développement durable et sur les objectifs de développement durable, puisqu'ils sont tous destinés à intégrer les dimensions interdépendantes et indivisibles (économique, sociale et environnementale) du développement durable de manière holistique et coordonnée. Il s'agit d'une rupture importante avec les anciennes approches du développement qui étaient généralement mises en œuvre isolément dans ces différentes dimensions. En s'engageant dans cette nouvelle ère du développement durable, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique se sont attachés à mettre en place un processus piloté par les pays, permettant d'adapter les indicateurs mondiaux aux contextes nationaux et régionaux pour pouvoir mesurer les progrès accomplis par la région dans la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les dirigeants du Pacifique ont également préconisé l'établissement d'un processus consultatif ouvert et inclusif, tenant compte des priorités nationales, pour sélectionner les indicateurs pertinents dans le contexte du Pacifique.

29. Une équipe spéciale régionale composée de représentants des pays membres du Forum des îles du Pacifique, des organisations associées au Conseil des organisations régionales du Pacifique, des organismes des Nations Unies, dont la CESAP et le Programme des Nations Unies pour le développement, des organisations multilatérales, des partenaires bilatéraux, des acteurs non étatiques et des institutions régionales universitaires et de recherche a été établie en juin 2016 pour suivre cette directive. L'équipe spéciale élabore actuellement une feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable en vue de créer des indicateurs régionaux et de définir un processus de suivi et d'examen permettant d'alléger la charge que l'établissement de rapports impose aux pays et d'aider ces derniers à mettre en œuvre au niveau national les objectifs de développement durable, les Orientations de Samoa et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique. L'un des éléments fondamentaux de ce processus a été un exercice de recensement des priorités, mené à la demande de la CESAP, qui a examiné les engagements déjà pris à l'échelle régionale au moyen de cadres, de déclarations, de plans de mise en œuvre et de stratégies.

30. L'élaboration de la feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable est similaire à celle de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, qui était fondée sur les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et faisait suite à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, dans laquelle les États membres des Nations Unies avaient reconnu l'importance des dimensions régionale et sous-régionale, de l'intégration économique régionale et de l'interconnectivité en matière de développement durable. Les processus consultatifs menés à l'échelle de la région Asie-Pacifique et de la sous-région du Pacifique ont mis en évidence que la mise en œuvre du

Programme 2030 est avant tout un enjeu national. Des progrès supplémentaires peuvent être réalisés en engageant des processus sous-régionaux et régionaux permettant d'appuyer des activités nationales; ainsi, les deux exercices de recensement des priorités menés ont mis en évidence la nécessité de conduire une analyse des lacunes pour identifier les priorités existantes ou nouvelles qui pourraient bénéficier d'activités de coopération régionale ou y contribuer.

31. Le secrétariat est bien placé pour appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable dans la sous-région du Pacifique de manière à intégrer cette mise en œuvre aux activités de coopération régionale menées par le Pacifique et à aboutir à un renforcement de l'alignement et de la coopération entre la région de l'Asie et du Pacifique et ses sous-régions.
